

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 08 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- Les activités quotidiennes
- Santé
- Sécurité
- Routine Quotidienne
- L'orientation des enfants
- Les dossiers d'incidents
- Le changement de couche
- L'aire de jeu intérieur et le matériel

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et l'exploitante est en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La MAQ a observé les enfants manger la collation de l'après-midi et jouer dans l'espace de jeu intérieur. Les enfants ont fait des casse-tête avec l'exploitante. Des interactions positives ont été observé entre l'exploitante et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 octobre 2025

Date

original signé par
Nadia Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2025

Date